

 **BIELEFELDER
WISSENSCHAFTS
PREIS VERLIEHEN
DURCH DIE STIFTUNG DER
SPARKASSE BIELEFELD
IM GEDENKEN AN
NIKLAS LUHMANN**



**Bielefelder Wissenschaftspreis 2016
Verliehen an Pierre Rosanvallon
Kunsthalle Bielefeld, 15. November 2016**



La démocratie du XXI^e siècle

Le désenchantement démocratique contemporain est un fait bien établi. Il s'inscrit avec évidence dans une histoire faite de promesses non tenues et d'idéaux trahis. Mais de quoi procède-t-il plus précisément, et comment le surmonter ? Nous avons besoin d'un diagnostic et nous devons explorer des solutions. Une partie du problème tient certainement aux défauts et aux manquements des hommes et des femmes politiques, souvent coupés de la société, paraissant d'abord soucieux de leurs carrières, parfois même corrompus. Mais ce procès de la classe politique, sur lequel prospèrent les partis populistes, est loin de tout expliquer. Il y a en effet des causes plus structurelles et plus profondes au phénomène contemporain de la désaffection démocratique. Je voudrais mettre ici l'accent sur l'une d'entre elles, au cœur du problème : le déclin de la performance démocratique des élections.

1. Le déclin de la performance démocratique des élections

Pour bien mesurer la nature et l'ampleur de ce phénomène, il faut commencer par rappeler ce qui était la théorie classique de l'élection, théorie que je reconstitue ici car elle était restée dans les faits implicite et fragmentaire. Si l'on reprend l'ensemble des justifications historiques de l'élection, on constate qu'on attendait de celle-ci qu'elle remplisse cinq fonctions démocratiques essentielles :

- *Une fonction de représentation*, en désignant des élus exprimant les intérêts et les problèmes des différents groupes sociaux.
- *Une fonction de légitimation* des institutions politiques et gouvernements.
- *Une fonction de contrôle des élus*, la perspective d'une réélection exerçant sur eux une pression pour qu'ils tiennent leurs engagements et réalisent leurs pro-

grammes. (Les notions de *vote rétrospectif* et de réélection ont de fait toujours été centrales dans l'appréhension du caractère démocratique de l'élection).

- *Une fonction de production de la citoyenneté*, en donnant consistance au principe « un homme/une voix » définissant le suffrage universel (et contribuant ainsi au premier chef à la production d'une « société de semblables », pour reprendre la formule de Tocqueville, fondée sur le partage d'un statut identique pour tous ; l'exercice du droit de vote exprimant en effet un statut égal pour tous autant qu'ayant une fonction).
- *Une fonction d'animation de la délibération publique*. Fonction historiquement exprimée par le mode d'organisation des élections qui reposait sur la participation à des *assemblées électorales* dans lesquelles on pouvait échanger des arguments. (Pendant la Révolution française, le citoyen était défini comme « membre d'une assemblée primaire). On doit rappeler ici que le vote individuel, exprimé par le passage dans un isolement (dit *Australian ballot*) ne s'est répandu qu'à partir du début du XXe siècle.

Si elle remplissait ces fonctions, l'élection pouvait de fait être considérée comme *l'outil démocratique par excellence*. Mais il est vite apparu, dès les premières mises en œuvre du suffrage universel, que ces cinq fonctions étaient loin d'être automatiquement remplies. D'où la longue histoire, dès le début du XIXe siècle, des projets de réforme et des modifications institutionnelles pour améliorer la performance démocratique des élections. Mise en œuvre d'élections à la proportionnelle, formation de partis de classe succédant à des groupements de notables, ou encore adoption du principe de parité pour améliorer la qualité représentative des élus, par exemple. Mise en place de comités électoraux et de primaires pour réduire le poids des appareils politiques et associer les citoyens au choix des candidats. Adoption de règles interdisant le cumul des mandats ou limitant le nombre consécutif de ceux-ci pour limiter la tendance à la professionnalisation de la politique. Mécanismes de révocation (*recall*) ou d'*impeachment* pour contrôler les élus en interrompant leur mandat et en provoquant de nouvelles élections. Installation de commissions indépendantes pour garantir le bon fonctionnement du processus électoral et rendre les

élections plus sincères. Limitation du montant des dépenses électorales pour réduire le rôle de l'argent. Organisation de campagnes officielles pour mettre à égalité les candidats. Les projets dans ce domaine restent nombreux et il y a encore beaucoup à faire améliorer la qualité du processus électoral. Mais on ne peut en rester à cette vision du progrès démocratique pour l'accomplir. Pour différentes raisons :

- 1) Les élections ont d'abord aujourd'hui une moindre capacité de représentation, pour des raisons institutionnelles et sociologiques. Dans une perspective institutionnelle, la centralité croissante du pouvoir exécutif a modifié la notion de représentation. Le projet de représenter la société avait en effet été conçu au niveau d'assemblées parlementaire. Il s'agissait, selon la célèbre formule de Mirabeau en 1789, de les concevoir comme composant idéalement une image de la société à une échelle réduite. La notion de représentation était inséparable de l'expression d'une diversité. Mais aujourd'hui, c'est l'élection du pouvoir exécutif qui est au cœur de la vie démocratique (que cette élection soit directe, comme en France, ou indirecte, dérivée d'une majorité parlementaire comme en Allemagne ou en Grande-Bretagne). C'est ce qu'on a appelé la « présidentialisation des démocraties ». Le problème étant qu'une simple personne, la tête de l'exécutif, ne peut avoir de caractère représentatif à proprement parler, la représentation impliquant par définition la manifestation d'une pluralité. A l'exception bien sûr des régimes césariens-populistes-totalitaires (équivalents de ce point de vue) qui prétendent être fondés sur un principe d'incarnation : c'est Napoléon affirmant de façon pionnière en ce domaine être un homme-peuple » (ce qui correspond à un retour sécularisé à la notion du roi-souverain incorporant la société, telle qu'Hobbes l'avait formulée).

D'un point de vue sociologique, la notion de représentation était implicitement sous-tendue par l'idée que la société était composée d'ordres, de corps, de classes (ce qui faisait dire à Rousseau que le concept de représentation avait un caractère médiéval). Cette dimension reste prégnante, mais la société ne peut plus seulement être appréhendée sur ce mode. Nous sommes aussi entrés dans un nouvel âge de

l'identité lié au développement d'un *individualisme de singularité*. Il se caractérise par le fait que les individus sont dorénavant autant déterminés par leur histoire personnelle que par leur condition sociale. C'est la confrontation avec les événements, les épreuves subies ou les opportunités rencontrés qui façonnent aujourd'hui les existences, marquent des points d'arrêt, condamnent à des régressions ou entraînent des améliorations de position. Les travaux des psychologues ont d'ailleurs mis l'accent sur le fait que les individus n'étaient dorénavant pas tant sensibles à ce qu'ils possédaient à un moment donné qu'à ce qu'ils craignaient de perdre ou à ce qu'ils espéraient gagner. C'est de façon dynamique qu'ils considèrent de plus en plus leur existence. *L'individu-histoire*, nécessairement singulier, s'est ainsi superposé à *l'individu-condition*, davantage identifié de façon stable à un groupe, lui-même constitué autour d'une caractéristique centrale. Représenter des *situations* sociales devient donc nécessaire, alors qu'il ne s'agissait précédemment que de représenter des *conditions* sociales. Ce n'est plus tant la désignation d'une représentant qui devient nécessaire dans ce cas que la prise en compte publique des épreuves et des situations vécues.

- 2) Les élections sont aussi devenues moins efficaces pour légitimer les pouvoirs, même s'il reste évident que la caractéristique première et minimale d'un régime démocratique réside dans le choix des gouvernements par les gouvernés. Cette affirmation fondatrice n'en a pas moins recouvert dès l'origine une approximation d'importance : l'assimilation pratique de la volonté générale à l'expression majoritaire. Mais elle n'a été discutée. Le fait que le vote de la majorité établisse la légitimité d'un pouvoir a en effet aussi été universellement admis comme une procédure identifiée à l'essence même du fait démocratique. Une légitimité définie en ces termes s'est d'abord naturellement imposée comme rupture avec un ancien monde où des minorités dictaient leur loi. L'évocation de « la grande majorité », ou de « l'immense majorité » suffisait alors à donner corps à l'affirmation des droits du nombre face à la volonté clairement particulière de régimes despotiques ou aristocratiques. Mais le fait est que se sont ainsi entre mêlés dans l'élection démocratique un

principe de justification et une *technique de décision*. Leur assimilation routinière a fini par masquer la contradiction latente qui les sous-tendait. Les deux éléments ne sont en effet pas de même nature. En tant que procédure, la notion de majorité peut s'imposer à l'esprit, mais il n'en va pas de même si elle est comprise sociologiquement. Elle acquiert dans ce dernier cas une dimension inévitablement arithmétique : elle désigne ce qui reste une fraction, même si elle est dominante, du peuple. Or la justification du pouvoir par les urnes a toujours implicitement renvoyé à l'idée d'une volonté *générale*, et donc d'un peuple figure de l'ensemble de la société. On a ainsi fait *comme* si le plus grand nombre valait pour la totalité et comme si l'élection majoritaire suffisait en conséquence à justifier l'action des gouvernants. Cette approximation a fait oublier que la démocratie électorale reposait sur ce qui est de l'ordre d'une *fiction*, au sens juridique du terme. Le problème est que cette fiction est devenue de plus en plus problématique pour une raison majeure : le terme même de majorité n'a plus la valeur symbolique et pratique qui était auparavant la sienne. S'il reste parfaitement défini arithmétiquement et partant juridiquement, il l'est beaucoup moins en termes sociologiques. L'intérêt du plus grand nombre, en effet, ne peut plus être aussi facilement assimilé que dans le passé à celui d'une majorité. Le « peuple » ne s'appréhende plus comme une masse homogène, il s'éprouve plutôt comme une succession d'histoires singulières, une addition de situations spécifiques. C'est pourquoi les sociétés contemporaines se comprennent de plus en plus à partir de la notion de minorité. La minorité n'est plus la « petite part » (devant s'incliner devant une « grande part ») : elle est devenue une des multiples expressions diffractées de la totalité sociale. La société se manifeste désormais sous les espèces d'une vaste déclinaison des conditions minoritaires. « Peuple » est désormais aussi le pluriel de « minorité ».

- 3) La temporalité de la vie politique a de son côté été transformée de différentes façons. La notion de programme a d'abord perdu de sa consistance dans un monde dominé par l'incertitude, dans lequel il s'agit au quotidien de

gérer des crises locales et des événements internationaux. Les programmes, qui constituaient autrefois le cœur des campagnes électorales, dessinant les grandes oppositions entre partis, étaient supposés être mis ensuite en pratique. Ils établissaient de cette façon un lien entre le moment électoral et le temps de l'action gouvernementale. Le nouveau rapport à l'urgence, lié à une personnalisation plus grande des affrontements, a modifié cette capacité de « projection démocratique » de l'élection. L'élection s'est du même coup réduite à un simple processus de nomination, elle n'est plus que faiblement liée à une forme de validation de décisions des gouvernants. Ajoutons que dans ce contexte, le *retrospective voting* ne joue plus son rôle que sous la forme d'une démocratie de rejet, d'une démocratie négative. Il n'a plus de fonction ordinairement régulatrice. Il ne contribue pas au contrôle des gouvernants après qu'ils aient été élus, mettant en place des éléments de *démocratie d'exercice* prolongeant la démocratie d'autorisation.

- 4) Le projet de construire une société des égaux avait été au cœur des révolutions fondatrices du XVIIIe siècle. Et le droit de vote en avait été considéré comme un des symboles les plus évidents. On parlait d'ailleurs alors fréquemment des élections comme constituant des « fêtes de la démocratie », dimension qui était validée par leur lien avec leur organisation au sein d'assemblées délibératives, comme on l'a précédemment évoqué. Cette dimension avait été revivifiée au début du XXe siècle, sur un mode pervers et dégradé, avec la notion schmittienne de « démocratie d'acclamation ». Elle est aussi réapparue plus récemment avec l'idéologie populiste du référendum conçu comme manifestation immédiate et sensible au peuple. Mais le fait est que la dimension délibérative et communautaire de l'élection s'est effacée, comme en témoignent les taux d'abstention d'une part, et la réduction du débat d'idées à des slogans simplificateurs de l'autre. Les élections sont du même coup devenues le moment privilégié d'expression des frustrations démocratiques avec la montée en puissance des partis populistes. La production d'une société d'égaux a cédé le pas à la célébration d'un peuple abstrait

dont le visage ne se dessine que négativement dans le rejet d'élites aux contours insaisissables.

Pour ces différentes raisons, la performance démocratique des élections a décliné. Les élections continuent certes à jouer un rôle essentiel. Elles ont une fonction régulatrice incontournable et nécessaire en constituant un pouvoir du dernier mot. La vertu de leur définition minimale, telle que Schumpeter l'a formulée, reste de mettre fin aux conflits de façon pacifique, tout le monde pouvant au moins s'accorder sur le fait arithmétique que 51 est supérieur à 49. Mais cela ne suffit pas à combler les attentes démocratiques qui ne sont pas satisfaites de cette façon. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui à la recherche d'une démocratie *post-électorale* (terme que je pense plus adapté que celui de *post-democracy*). Je voudrais ici en esquisser quelques traits en soulignant d'emblée que c'est dans les sens d'une complication des formes et des ressorts de la démocratie qu'il s'agit d'envisager son développement.

2. Compliquer la démocratie pour l'accomplir

Décrivant l'avènement du monde démocratique dont il était témoin, Tocqueville notait : « La notion de gouvernement se simplifie : le nombre seul fait la loi et le droit. Toute la politique se réduit à une question d'arithmétique ». Il faudrait dire exactement le contraire aujourd'hui. Le progrès démocratique implique maintenant de complexifier la démocratie, en démultipliant les registres d'expression de la volonté générale, en élargissant les modalités de la représentation, en mettant en place des formes plurielles de souveraineté. La simplification de la démocratie va aujourd'hui de pair avec sa trahison sous les espèces des régimes « autoritaires-illibéraux » et des mouvements populistes qui les font advenir.

1) Vers une représentation narrative.

En 1789, la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen notait avec force que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ». La précision

est essentielle : c'est bien de *la présence* permanente dans la vie publique des réalités vécues par les citoyens et du rappel de leurs droits que dépend aussi la qualité de la démocratie. Démocratie ne veut pas seulement dire souveraineté du peuple, délibération publique, désignation d'élus ; démocratie signifie aussi *attention à tous*, prise en compte explicite de toutes les conditions. Cela implique en conséquence de développer une *représentation narrative* à côté de la classique *représentation-délégation* (qui fonctionne d'ailleurs très mal, les partis politiques ayant vu leur fonction représentative s'éroder au fur et à mesure qu'ils s'intégraient au monde des gouvernants). Ne pas être représenté c'est en effet être un invisible dans la sphère publique, ne pas avoir les problèmes de sa vie pris en compte et discutés. La représentation a dans ce cas une dimension cognitive et expressive. Celle-ci va au-delà de la notion de *représentation-figuration* telle qu'elle est classiquement opposée aux conceptions procédurales. Il y a en effet une dimension active et multiforme dans la représentation-narration alors que la représentation-figuration présuppose une approche des conditions sociales conçues de façon très globale.

Ce projet d'une démocratie narrative est aussi un moyen de constituer une société d'individus pleinement égaux en dignité, également reconnus et considérés, qui puissent faire société commune. Plus de visibilité et de lisibilité conduit également à rendre la société mieux gouvernable et mieux réformable. Une société en déficit de représentation d'elle-même oscille en effet entre la passivité et les peurs. Elle tend à être dominée par le ressentiment, qui marie la colère et l'impuissance, et ne peut donc penser concrètement l'action sur elle-même. Elle doit en effet sans cesse simplifier et caricaturer le réel pour espérer le rendre malléable. La mal-représentation conduit de cette façon à gommer la réalité, à la rendre indicible. La société finit alors par être marquée par une vision fantasmatique d'elle-même, érigeant des boucs émissaires en cause de tous ses maux. La démocratie ne peut au contraire vivre que si les hommes et les femmes se reconnaissent tels qu'ils sont pour constituer un monde commun. Ce qui exige qu'existe une forme d'intercompréhension entre ses membres. Le coût de la mal-représentation est pour cela autant social et moral qu'individuel. « Nous sommes dans une terrible ignorances les uns des

autres », déplorait Michelet pour expliquer la difficulté des individus à former un peuple fraternel dans la nouvelle république démocratique de 1848. Lorsque les réalités sont masquées, les vies laissées dans l'obscurité, ce sont en effet les préjugés et les fantasmes qui gouvernent les imaginations. C'est aussi cela qui alimente la défiance et nourrit les peurs. Lorsque les individus s'ignorent, les mécanismes de repli et de ghettoïsation se multiplient. Une société ne peut développer des mécanismes de solidarité et de réciprocité, s'il ne règne pas un certain degré de confiance en son sein. Or cette « institution invisible » qu'est la confiance a une dimension directement cognitive comme Niklas Luhmann l'avait fortement souligné. On ne peut en effet rien construire avec ceux dont on ignore presque tout.

La mise en œuvre d'une telle démocratie narrative ne tient pas tant à des dispositifs institutionnels qu'au développement multiforme d'entreprises ayant pour objet de « raconter la société ». Cela concerne les sciences sociales autant que la littérature, la photographie ou le cinéma. Dans l'Amérique de la grande crise des années 1930 une tentative avait été faite dans cette direction avec le lancement du *Federal Writer's Project*. J'ai plus récemment entrepris de mon côté de constituer en France l'embryon d'un *Parlement des invisibles* à cet effet. Il y a là un chantier démocratique essentiel.

2) Les voies nouvelles de la légitimité démocratique.

Ces voies nouvelles correspondent à des approches de la généralité démocratique palliant les accomplissements de son expression électorale-majoritaire traditionnelle en visant à retrouver le sens d'une volonté générale entendue comme expression unanime de la société. Deux notions peuvent être utilisées pour aller dans cette direction : celle d'*impartialité* et celle de *peuple-principe*. L'impartialité renvoie à une définition négative de la volonté générale. Une institution impartiale est une institution que *personne* (ni groupe d'intérêt, ni parti politique, ni individu spécifique) ne peut prétendre s'approprier. Le pouvoir démocratique de tous se présente dans ce cas sous les espèces du *pouvoir de personne*. Les Autorités indépendantes de surveillance et de régulation reposent sur ce principe. Certaines ont été créées par des assem-

blées parlementaires pour contrôler et équilibrer un pouvoir exécutif suspecté d'être partisan ; d'autres l'ont été par le pouvoir exécutif lui-même, pour restaurer une crédibilité affaiblie ou concéder certains de ses pouvoirs dans des domaines où il ne se sentait pas techniquement équipé. Leur nombre s'accroît actuellement partout, sous la pression aussi des citoyens qui redoutent les abus des pouvoirs partisans parce que simplement majoritaires.

Le peuple-principe correspond au fait que « le peuple » n'est pas seulement une population. Il a aussi une dimension historique. Il n'a pas seulement une consistance immédiate, statique ; il s'appréhende aussi de façon dynamique comme une communauté fondée sur des valeurs partagées. Et comment cette dimension collective peut-elle être qualifiée si ce n'est à partir des principes qui la constitue ? Donner politiquement sa place au peuple-principe implique donc de représenter ce peuple « légal » dans sa figure constitutionnelle. Ce qui justifie la supériorité normative de l'ordre constitutionnel. Les cours constitutionnelles ont pour fonction de représenter ce peuple permanent dans lequel chaque individu compte, puisque ses droits sont garantis, alors que l'ordre majoritaire prend souvent des décisions influencées par les événements ou le souci de privilégier des intérêts spécifiques. Le pouvoir de tous est donc ici défini comme *le pouvoir de n'importe* qui (c'est-à-dire celui de tous les individus qui ont le droit d'avoir leurs droits protégés).

L'influence croissante de ces deux types d'institutions a progressivement changé la nature et la portée des pouvoirs législatif et exécutif tels qu'ils avaient été conçus dans la théorie libérale et démocratique classique. Ayant accru leur rôle, les autorités indépendantes de régulation et de surveillance comme les cours constitutionnelles ont changé les termes dans lesquels la démocratie pouvait être comprise. Mais ce n'est encore qu'un changement de fait et ces institutions n'ont pas encore été conceptualisées comme des formes politiques nouvelles, ayant un rôle spécifique dans l'ordre démocratique. Du même coup, elles peuvent aussi bien conduire à un approfondissement inédit des démocraties qu'au simple renforcement d'un libéralisme frileux. Le rôle des cours constitutionnelles est par exemple susceptible de s'inscrire dans la perspective traditionnelle d'un accroissement de la puissance du droit desti-

né à limiter et à encadrer l'expression de la souveraineté populaire. L'opposition sous-jacente entre *government by will* et *government by constitution* ne fait alors que reproduire un vieux *topos* libéral. La question de la correction des limites du pouvoir majoritaire continue dans ce cas de s'inscrire implicitement dans l'ancienne perspective de la dénonciation des risques de « tyrannie de la majorité » à laquelle se livraient au XIXe siècle ceux qui redoutaient de se voir submergés par l'avènement du suffrage universel. Mais le développement de ces cours peut aussi être envisagé comme un instrument de réduction de la marge de manœuvre des gouvernants, et donc une forme d'accroissement du contrôle social sur les représentants. Une constitution, expliquait dans cet esprit Edouard Laboulaye, un important publiciste du XIXe siècle, peut être comprise comme « la garantie prise par le peuple contre ceux qui font ses affaires, afin qu'ils n'abusent pas contre lui du mandat qui leur a été confié ». Les autorités indépendantes de surveillance et de régulation sont également susceptibles d'être appréhendées dans les deux perspectives opposées.

On peut noter que les « démocraties autoritaires » (comme la Russie, la Turquie ou même la Pologne et la Hongrie), que l'on pourrait d'ailleurs aussi dire populistes, sont souvent violemment opposées au rôle de ces deux types d'institutions. Elles sont en fait des championnes d'une démocratie purement électorale-majoritaire. On ne doit donc pas seulement les critiquer pour leur illibéralisme : c'est aussi du point de vue de leur inaccomplissement démocratique qu'il faut les appréhender, le problème étant que beaucoup de démocrates n'ont pas aujourd'hui cette intelligence de leur critique spontanée.

On peut enfin souligner que la notion de *démocratie indirecte* telle que je l'ai définie, qui conduit à refonder sur de nouvelles bases celle de *régime mixte*, est plus opérationnelle que la distinction classiquement opérée en science politique entre *input* et *output* democracy.

3) La démocratie d'exercice, au-delà de la démocratie d'autorisation.

Nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. C'est le grand hiatus qui nourrit le désenchantement et le désar-

roi contemporains. Précisons. Nos régimes sont considérés comme démocratiques au sens où le pouvoir sort des urnes à l'issue d'une compétition ouverte et où nous vivons dans un État de droit qui reconnaît et protège les libertés individuelles. Démocraties certes largement inachevées. Les représentés se sentent ainsi souvent abandonnés par leurs représentants statutaires, et le peuple, passé le moment électoral, se trouve bien peu souverain. Mais cette réalité ne doit pas masquer un autre fait, encore mal identifié dans sa spécificité : celui d'un mal-gouvernement qui ronge aussi en profondeur nos sociétés. Si la vie politique s'organise autour d'institutions définissant un type de régime, elle est en effet également action gouvernementale, c'est-à-dire gestion quotidienne de la chose publique, instance de décision et de commandement. Elle est le lieu d'un exercice du pouvoir, celui qu'on appelle en termes constitutionnels le pouvoir exécutif. C'est à lui que les citoyens ont immédiatement et quotidiennement à faire. Le centre de gravité de l'exigence démocratique s'est du même coup insensiblement déplacé. Alors que cette dernière avait longtemps surtout été liée à la détermination d'un lien positif entre les représentants et les représentés, c'est dorénavant le rapport des gouvernants aux gouvernés qu'il faut aussi considérer.

Pour les citoyens, le défaut de démocratie signifie en effet ne pas être écoutés, voir des décisions prises sans consultation, des ministres ne pas assumer leurs responsabilités, des dirigeants mentir impunément, constater que la corruption règne, une classe politique vivre en vase clos et ne pas rendre assez de comptes, un fonctionnement administratif rester opaque.

Le problème est que cette dimension de la politique n'a jamais été pensée en tant que telle. La démocratie a toujours été appréhendée comme régime, et elle n'a guère été considérée comme un mode de gouvernement. En témoigne d'ailleurs le fait que les mots « régime » et « gouvernement » aient souvent été confondus⁸⁵. La question pouvait en effet paraître secondaire dans la première forme historique du

⁸⁵ C'était clairement le cas aux XVIII^e et XIX^e siècles, le terme de gouvernement étant alors pris comme synonyme de régime, la notion de gouvernement englobant donc alors aussi bien le législatif que l'exécutif. L'expression commune de « gouvernement représentatif » désignait de la sorte ce que j'appelle ci-dessous la forme parlementaire-représentative du régime démocratique.

régime démocratique, celle du modèle *parlementaire-représentatif* dans lequel le pouvoir législatif dominait tous les autres. Mais c'est maintenant le pouvoir exécutif qui est devenu le pivot, entraînant le basculement vers un modèle *présidentiel-gouvernant* des démocraties. Alors que c'était auparavant le sentiment de mal-représentation qui concentrait toutes les critiques, c'est en conséquence celui de mal-gouvernement auquel il faut aussi dorénavant apporter une réponse.

A l'âge de la prédominance du pouvoir exécutif, la clef de la démocratie réside dans les conditions du contrôle de ce dernier par la société. Le rapport gouvernés-gouvernants est devenu l'enjeu majeur. Le problème est que la seule réponse qui ait actuellement été apportée à cet impératif s'est limitée à l'élection de la tête de cet exécutif. Mais c'est seulement une *démocratie d'autorisation* qui a de la sorte été mise en place, c'est un permis de gouverner qui a été accordé. Ni plus ni moins. Ce qui ne saurait suffire, tant nous voyons dans le monde des responsables élus qui sont bien loin de se comporter en démocrates.

Si on peut considérer, qu'à certaines conditions, l'élection est susceptible de déterminer adéquatement le rapport entre représentants et représentés, il n'en va pas de même pour le rapport entre gouvernés et gouvernants. Le point est essentiel. La désignation d'un représentant a historiquement consisté en son principe à exprimer une identité ou à transmettre un mandat, toutes choses qui pouvaient être *idéalement* accomplies par le fait de l'élection. Celle-ci était en effet considérée comme capable d'établir le représentant dans sa qualité et sa fonctionnalité intrinsèques, avec la notion de permanence que ce terme implique. Alors que l'élection d'un gouvernant ne fait que légitimer sa position institutionnelle et ne lui confère aucune qualité. La « performance démocratique » d'une telle élection, j'y reviens, est en ce sens inférieure à celle d'un représentant.

D'où, dans ce cas, l'impérieuse nécessité de prolonger la démocratie d'autorisation par une *démocratie d'exercice*. Celle-ci ayant pour objet de déterminer les qualités attendues des gouvernants et les règles positives organisant leurs relations avec les gouvernés. C'est dans l'établissement d'une telle démocratie que se joue dorénavant l'essentiel. C'est en effet son défaut qui permet à l'élection de la tête de l'exécutif

d'ouvrir la voie à un régime illibéral, voire même dictatorial dans certains cas. Notre présent est rempli d'exemples de cette nature, dont le césarisme français avait constitué au XIXe siècle la première illustration. Les pathologies meurtrières et destructrices de la démocratie avaient été au XXe siècle, avec les totalitarismes, des pathologies de la représentation. Il s'agissait alors de pouvoirs qui prétendaient avoir dépassé les apories structurantes du système représentatif et ses incomplétudes en incarnant parfaitement la société, en constituant des « *pouvoirs-société* », leur absolutisme étant justifié par cette adéquation. Ces anciennes pathologies menacent certes toujours. Mais les nouvelles pathologies du XXIe siècle ont changé de nature. Elles dérivent maintenant de la restriction de la démocratie gouvernante à la simple procédure d'autorisation ou à des formes référendaires constituent une expression généralement appauvrie de la volonté générale. Si maladie du présidentielisme il y a, c'est dans le sens de cette atrophie.

On peut noter que cette notion de *démocratie d'exercice* est plus forte et plus large que la référence souvent faite en science politique à la nécessité de prendre en compte l'idée de *qualité démocratique*. Cette dernière, qui a des accents gestionnaires, n'est en effet pas incluse dans une redéfinition globale de la notion même de démocratie. Une telle démocratie d'exercice peut être envisagée dans deux directions. Celle des principes devant régir les relations des gouvernants aux gouvernés, d'abord. Trois me semble essentiels : *la lisibilité* (notion plus large et plus active que celle de transparence), *la responsabilité et la réactivité* (terme qui traduit le moins mal la notion de responsiveness en anglais). Ces principes dessinent les contours d'une *démocratie d'appropriation*. Leur mise en œuvre permettrait aux citoyens d'exercer plus directement des fonctions démocratiques qui ont longtemps été accaparées par le seul pouvoir parlementaire. Ils donnent aussi pleinement sens au fait que le pouvoir n'est pas une chose mais une relation, et que ce sont donc les caractéristiques de cette relation qui définissent la différence entre une situation de domination et celle d'une simple distinction fonctionnelle, au sein de laquelle peut se développer une forme d'appropriation citoyenne du pouvoir. La détermination des qualités personnelles requise pour être un « bon gouvernant », en second lieu. Qualités qui doivent

pas appréhendées pour dresser un portrait-robot idéalisé, superposition de tous les talents et de toutes les vertus, mais pour considérer de façon plus opératoire celles qui sont nécessaires à l'établissement d'un lien de confiance entre gouvernants et gouvernés ; pour fonder ainsi une *démocratie de confiance*. La confiance, je le redis, étant définie comme une de ces « institutions invisibles » dont la vitalité a pris une importance décisive à l'âge de la personnalisation des démocraties. Deux s'imposent au premier chef : *l'intégrité* et le *parler vrai* (la *parrèsia* dont Michel Foucault a rappelé l'importance en Grèce ancienne).

Construction d'une démocratie de confiance et d'une démocratie d'appropriation sont les deux clefs du progrès démocratique à l'âge présidentiel-gouvernant. Ces principes de bon gouvernement ne doivent cependant pas seulement s'appliquer au pouvoir exécutif dans ses différentes instances. Ils sont aussi appelés à régir l'ensemble des institutions non élues qui ont une fonction de régulation (les Autorités indépendantes), les diverses catégories de magistratures, et la fonction publique dans son ensemble. Ce sont en effet des personnes et des institutions qui exercent d'une manière ou d'une autre un commandement sur autrui et participent de la sorte aux organes gouvernants.

C'est véritablement une deuxième révolution démocratique qui doit s'opérer dans cette perspective, après celle de la conquête du suffrage universel. C'est elle qui nous fera rentrer dans la démocratie post-électorale. J'ai proposé d'en décrire les grandes directions et la mise en institution dans mon dernier ouvrage *Le Bon gouvernement*. Je me contente donc d'y renvoyer. A la démocratie intermittente des élections, c'est une démocratie permanente que visent à instaurer les principes qui viennent d'être énoncés.

4) De la voix du peuple à l'œil du peuple.

La voix du peuple a traditionnellement été celle des urnes. Elle peut emprunter d'autres modes d'expression, avec les pétitions ou les manifestations de rue par exemple. Mais à l'âge de la démocratie d'exercice, c'est aussi *l'œil du peuple* qui est amené à jouer un rôle majeur. A côté du citoyen-électeur, la figure du citoyen-

contrôleur prendra donc une importance croissante. Elle a toute une histoire. C'est dès les débuts de la Révolution française que le terme de *surveillance* s'était imposé pour définir une modalité spécifique de l'exercice de la souveraineté du peuple. « Amis de la liberté, qu'une surveillance éternelle nous mette à l'abri des dangers que nous aurions à courir si notre destinée se trouvait confiée tout entière à nos ministres », pouvait-on ainsi lire dans un fameux journal de l'époque. La vigilance du peuple était comprise comme nécessaire pour faire vivre l'idéal d'un gouvernement guidé par le souci de l'intérêt général. La surveillance était un moyen de limiter les dysfonctionnements du pouvoir et de remédier à ce que j'ai appelé « l'entropie démocratique » (définie comme un processus de dégradation de la relation entre élus et électeurs). L'œil de la surveillance du peuple s'est imposé pour cette raison comme un des thèmes majeurs de l'imagerie révolutionnaire. C'était un moyen d'ériger une forme de défiance en vertu démocratique active. C'était aussi une façon de consacrer l'opinion publique comme figure sensible et quotidienne du peuple. « Le mot peuple est un vain nom s'il ne signifie pas l'opinion publique », disait un des importants publicistes de la période. Sans la manifestation de cette opinion, insistait-il, « le peuple n'a plus de nom, c'est un être purement métaphysique ».

Associé aux excès de la Terreur, le terme de surveillance fut abandonné. A la dualité confiance électorale/défiance citoyenne à laquelle il renvoyait, se substitua une distinction finalement beaucoup moins riche, celle de l'opposition entre démocratie directe et démocratie représentative. Il est aujourd'hui patent qu'il s'agit là d'une réduction appauvrissante de l'idéal démocratique, dont le culte contemporain du référendum est devenu l'expression emblématique, avec l'illusion qu'il véhicule d'une expression totale et définitivement accomplie du peuple. Illusion arithmétique, le peuple ne se réduisant pas à la majorité, en effet doublée d'une illusion procédurale, la démocratie ne se réduisant à des prises de décisions isolées, mais impliquant au contraire la construction, délibérée dans le temps, d'une histoire commune. La notion de démocratie de surveillance, avec le caractère de permanence qu'elle implique mérite pour cela d'être réactivée aujourd'hui. J'ai essayé d'en

décrire des différentes figures dans mon ouvrage *La Contre-démocratie*. J'y ai souligné la distinction qu'il convenait d'opérer entre une *défiance positive*, forme d'activité civique marque de l'exigence démocratique, et une *défiance purement négative*, critique systématique des pouvoirs et rejet des gouvernants. Elle est d'autant plus essentielle que l'on voit aujourd'hui cette seconde figure prospérer sous les espèces de la rhétorique populiste.

3. L'enjeu contemporain

L'idéal démocratique, tel que je l'ai abordé, ne peut donc progresser qu'en compliquant la démocratie, dans ses institutions, dans ses procédures, dans ses modalités d'expression de la société. A l'opposé, les puissances de la simplification sont celles qui tendent à le corrompre en prétendant l'accomplir. Simplification de la représentation par la prétention à l'incarnation et le culte du chef, simplification de l'exercice de la souveraineté par la sacralisation du referendum, simplification de l'idée de volonté générale par l'omnipotence du fait majoritaire et le rejet des autres figures d'expression de la généralité. Complication contre simplification : c'est le grand combat de notre temps. Son issue dépendra en partie de la capacité à en éclairer les fondements théoriques. C'est une des grandes tâches des sciences sociales de notre temps. La démocratie doit plus que jamais se définir comme le régime qui ne cesse de s'interroger sur lui-même. Elle doit rester une expérience vivante et exigeante et ne pas se figer dans un modèle ou se réduire à une colère.

Si la rhétorique populiste produit aujourd'hui partout dans le monde ses effets délétères en exaltant le national-protectionnisme dans l'ordre des politiques économiques et migratoires, elle menace aussi la démocratie dans l'ordre politique. Nous devons donc, en tant que citoyens et praticiens des sciences sociales indissociablement, en démonter intellectuellement les ressorts et contribuer à l'avènement d'un nouvel âge démocratique.

Bielefelder Wissenschaftspreis 2016

Lutz Raphael, Laudatio auf Pierre Rosanvallon

„Demokratie ist Geschichte“ – Pierre Rosanvillons Untersuchungen zur modernen Demokratie in praktischer Absicht

Die Verleihung des Niklas Luhmann Preises 2016 an Pierre Rosanvallon kommt zur rechten Zeit: Sein neuestes Werk „Die gute Regierung“ ist gerade in Deutsche übersetzt worden, nachdem in kürzester Zeit drei seiner vorangegangenen Untersuchungen zu den Problemen der Demokratie in unserer heutigen Welt hierzulande erschienen sind. Damit ist die Gedankenwelt eines der originellsten Theoretiker und Historiker der modernen westlichen Demokratie auch bei uns endlich bekannt geworden. Seit 2002 lehrt Pierre Rosanvallon als Professor für die moderne Geschichte und Theorie des Politischen am *Collège de France* und verbindet so ein genuin historisches Forschungsvorhaben mit einem dezidiert gegenwartsorientierten Theorieprogramm. Damit steht er in einer langen Tradition disziplinsprengender intellektueller Projekte, die ihre institutionelle Verankerung und vor allem ihre akademische Freiheit und Unabhängigkeit im prestigeträchtigen *Collège de France* gefunden haben.

Pierre Rosanvallon gehört zugleich auch in jene illustre Reihe politischer Denker wie Guizot oder Tocqueville, die Verantwortung in der Politik mit deren wissenschaftlicher Reflexion verbinden. Rosanvallon, Jahrgang 1948, erlebte als junger Student den Mai 1968 und engagierte sich wie viele Linkskatholiken seiner Generation für eine radikaldemokratische Erneuerung von Politik und Gesellschaft Frankreichs. Konkret machte er als junger Intellektueller Karriere im Führungsstab der Gewerkschaft *Confédération française démocratique du travail* (CFDT), die sich gerade von einem christlichen zu einem linksunabhängigen Gewerkschaftsbund entwickelt hatte. Die Auseinandersetzung um das totalitäre Erbe des Kommunismus innerhalb der sozialistischen Linken brachte ihn in Kontakt mit François Furet. Mit ihm arbeitete er in der *Fondation Saint Simon* zusammen, einer Art *think tank* der antikommunistischen Linken und Liberalen. Eine Dozentur an der *École des hautes études*

en sciences sociales sicherte Rosanvallon den Einstieg in die akademische Welt. Seine akademische Karriere wurde dann 2002 mit seiner Wahl ins *Collège de France* gekrönt. Seinem Interesse an gegenwärtiger Politik ist er aber treu geblieben und so leitet er als Präsident das Internetportal und Diskussionsforum „La République des Idées“ – eines der wichtigsten Informations- und Diskussionsforen für Fragen aktueller Gesellschaft, Politik und Geschichte in Frankreich.

Pierre Rosanvallon hat sich nach seinem Rückzug aus der aktiven Politik mit beeindruckender Beharrlichkeit einer zentralen Fragestellung gewidmet. Alle seine Untersuchungen kreisen um das Problem der „Demokratie“ als der dominanten, letztlich allein legitimen Form politischer Herrschaft in der Moderne. „Demokratie“ ist für ihn die Form politischer Willensbildung, in der die Grundspannungen moderner Gesellschaften und ihre Entwicklungsdynamik adäquat ausgestaltet werden können. Sie ist Ort par excellence der Geschichte, offen für Scheitern und gefährliche Pathologien, aber auch voller Experimente und erfolgreicher Lernprozesse. Die Geschichte Frankreichs und in vergleichender Perspektive der USA, später dann auch der anderen westlichen Nationen sind für ihn die konkreten Untersuchungsfelder, auf denen er die Widersprüche und Dynamiken dieser Herrschaftsform analysiert.

Rosanvallon schreibt die Geschichte der Demokratie nicht als Erfolgsgeschichte, sondern begreift sie als eine Problemgeschichte par excellence. Sie wird strukturiert durch eine Reihe von Grundspannungen, deren Dynamik ihre wechselnden Geschehnisse vorantreibt. Weder für die programmatischen Ansprüche von Freiheit und Gleichheit lassen sich einfache Lösungen finden noch für die Ausgestaltung demokratischer Herrschaft im Namen und Auftrag des einen Volkes, das zugleich eine Ansammlung höchst unterschiedlicher und miteinander konkurrierender Individuen und Kollektive ist. Kurz: weder das intellektuelle noch das gesellschaftliche Fundament der modernen Demokratie ist fest gefügt und die Beziehungen zwischen den demokratischen Institutionen und der Gesellschaft bedürfen der ständigen Reflexion und Nachjustierung.

Demokratie ist Geschichte - dieser provokative Satz enthält das ganze Theorieprogramm Pierre Rosanvillons. Gerade die Instabilität der 1789 geschaffenen neuen politischen Ordnung macht Frankreich zu einem so spannenden Erfahrungsraum, ja zu einem Laboratorium der modernen Demokratie schlechthin. Die Geschichte der französischen Demokratie, ihrer Sprache, Begriffe, Institutionen, aber auch ihrer großen wie fatalen Ereignisse hat er in einer Serie von Studien als exemplarische Problemgeschichte der modernen Demokratie neu gedeutet und damit für die Bewältigung unserer Gegenwartsprobleme neu entdeckt. Dem ahistorisch-abstrakten Gestus deutscher und angelsächsischer Demokratietheorien setzt er die historisch fundierte Reflexion demokratischer Praxis und praxisorientierter Normen und Leitbegriffe entgegen.

Uns fehlt die Zeit, Rosanvillons Weg durch die Geschichte der französischen Demokratie nachzuschreiten: er führt zu drei Schlüsselthemen: allgemeines Wahlrecht, Volkssouveränität, und Institutionelle Ausgestaltung demokratischer Repräsentation. Die Titel seiner drei Klassiker formulieren bereits die zentralen Befunde: „le sacre du citoyen“, der Kult des Wahlbürgers, „le peuple introuvable“, das unauffindbare Volk und „la démocratie inachéevée“, die unvollendete Demokratie. Was ist das Ergebnis dieser Trilogie? Sicherlich ein neuer Blick auf die französische Demokratietradition, ihre Besonderheiten, Risiken und Stärken. Die Mühen und Umwege auf dem Weg zur „démocratie moyenne“ oder „imparfaite“ der Dritten Republik am Ende des 19. Jahrhunderts werden in den drei Bänden sorgfältig analysiert, aber zugleich auch als quasi notwendige Risiken moderner Demokratieentwicklung universalisiert. Rosanvillon teilt nicht den blinden Glauben vieler westlicher Demokratietheoretiker an die universelle Heilkraft des gemäßigten (englischen oder amerikanischen) Liberalismus als des ‚Normalwegs‘ oder ‚best practice‘ westlicher Demokratien. In beiden Fällen sieht er unübertragbare Besonderheiten und Zufälle am Spiel, und er hält den doktrinären Wirtschaftsliberalismus mit seiner Marktutopie für ein ähnlich gefährliches Gedankenexperiment der Moderne wie die identitären Demokratietheorien mit ihren totalitären Gefährdungen. Beide Ansätze verhindern die Entfaltung jener institutionellen Phantasie, die, so das wiederkeh-

rende Argument in Rosanvillons konkreten Fallstudien, immer in der politischen Ideenwelt vorhanden war, um konkrete Instanzen für die Partizipation und Repräsentation der ökonomisch oder sozial schwachen Interessengruppen, für den Schutz der Minderheiten und die Sicherung der Menschenrechte jenseits der etablierten Verfassungsinstanzen zu etablieren. Seine Ideengeschichte der französischen Demokratie ist zugleich auch ein Plädoyer für ein sozialgeschichtlich erweitertes Verfassungsverständnis moderner Demokratien.

Mit dem demokratischen Verwaltungs- und Sozialstaat kommen zwei Konfigurationen moderner westlicher Demokratien in den Blick, die vor allem zwischen 1880 und 1980 einen enormen Aufschwung genommen haben. Deren Geschichte hat Rosanvallon parallel zu seiner Arbeit an der Problemtrilogie zurück ins 19. Jahrhundert verfolgt, um auch für diese neuen innovativen Elemente der Demokratie eine politische Ideengeschichte seit der Revolution zu schreiben. In einer atemberaubend produktiven Schaffensphase hat er so ein vielbändiges Gesamtwerk zur Geschichte demokratischer Ideen und Institutionen in Frankreich vorgelegt, das zusammengenommen so etwas wie die reflektierte Erfahrungsgeschichte des demokratischen Experiments in Frankreich seit 1789 ausmacht. Kein Historiker und Politikwissenschaftler, der etwas über die Grundprobleme und langfristigen Prägnungen aktueller Probleme der französischen Politik und Demokratie erfahren will, kommt an diesem Werk vorbei.

Direkt im Anschluss an diese Studien zur Problem- und Begriffsgeschichte der französischen Demokratie hat Rosanvallon seine Untersuchungen zu Problemlagen und Formwandel der aktuellen Demokratien im Westen in Angriff genommen. Der Untersuchungsgegenstand ist eigentlich derselbe, doch die Auswahl der konkreten Objekte ist anders: Er weitet den Blick und bezieht die politischen Entwicklungen in vielen Demokratien unserer aktuellen Welt mit ein, nutzt aber immer wieder die amerikanischen, britischen und französischen Erfahrungen der Vergangenheit, um die Krise der gegenwärtigen Demokratie besser analysieren und vor allem überzeugendere Korrekturen bzw. Verbesserungen vorschlagen zu können. Wie viele andere Sozial- und Politiktheoretiker sieht auch Rosanvallon in den letzten zwei Jahr-

zehnten des 20. Jahrhunderts so etwas wie eine Zäsur. Die Dynamik, die im Lauf des 20. Jahrhunderts zur Ausgestaltung der westlichen Demokratien in ihrer typischen Kombination von parlamentarischer Verfassungsordnung, Rechtsstaat, einer starken öffentlichen Verwaltung und einem kostenintensiven Wohlfahrtsstaat geführt hatte, ist beendet und ganz neue Konstellationen im Verhältnis von Wirtschaft, Gesellschaft und Politik zeichnen sich seitdem ab. Rosanvallon geht es in den vier Büchern, die er bislang dem krisenhaften Wandel der westlichen Demokratien in der Gegenwart gewidmet hat, darum, Auswege aus den Ernüchterungen und Enttäuschungen mit den etablierten Institutionen parlamentarischer Demokratie aufzuzeigen, indem die bereits erkennbaren Muster von Bürgerkritik, Protest, unabhängiger Kontrolle und zivilgesellschaftlicher Gegenmacht institutionell gebündelt und zur Stärkung der demokratischen Ordnung genutzt werden. Wiederum sieht er Chancen und Risiken ganz dicht nebeneinander und das größte Risiko besteht für Rosanvallon eindeutig darin, dass das nachlassende Vertrauen der Bürger in die Institutionen der Demokratie zur Abwendung von der Politik überhaupt führe, dem Politischen als Gestaltungsmittel und Konfliktarena der modernen Gesellschaften immer weniger Bedeutung in Zukunft zukäme. Damit würden die Eigenesetzlichkeiten von Wirtschaft und Gesellschaft ungebremst wirken und die demokratischen Werte Schaden nehmen. Gegen eine minimalistische Definition der modernen Demokratie aus liberaler Skepsis setzt Rosanvallon den Impetus der Demokratieerweiterung. In „Contre -démocratie“ zum Beispiel erstellt er ein Repertoire der Formen, in denen Machttträger kontrolliert, die Rechte von Minderheiten und Einzelnen geschützt und die Unabhängigkeit von (politischen) Entscheidungen gesichert werden kann. „Politics in the age of distrust“ so lautet der programmatische Untertitel der englischen Ausgabe. Er drückt klarer als der bewusst ambivalente Titel „Gegen-Demokratie“ aus, worum es geht: darum institutionelle Einhegungen und Formen zu finden, in denen sich das Misstrauen der Bürger gegen die von ihnen selbst gewählten, legitimierten Machttträger und Institutionen artikulieren kann. Die demokratische Grundfigur des „Volkes“ artikuliert sich, so Rosanvallon, in den drei „Figuren des Wächter-Volkes, des Veto-Volkes und des

Richter-Volkes“ als „Kontrapunkt zu der des verdrosseneren „Wähler-Volkes“. Er mustert dazu ältere Kontrollinstanzen und deren Rezeption in der politischen Theorie und Praxis seit der Aufklärung. Die Etablierung von Vetopositionen und die Stärkung der symbolischen Sichtbarkeit politischer Entscheidungen erscheint ihm als ein möglicher Ausweg aus der Spirale schwindenden Vertrauens in die demokratischen Institutionen und ihre Gestaltungskraft. So sieht er keinen anderen Weg das Politische zu stärken als eine weitere Verrechtlichung aktueller Formen der Bürgerkontrolle, der unabhängigen richterlichen Überprüfung politischer und administrativer Entscheidungen und Amtsträger. Das zweite Buch „Demokratische Legitimität“ entfaltet das Theorieprogramm einer zeitgemäßen Legitimation westlicher Demokratien nach der Delegitimierung ihrer etablierten Begründungsfiguren wie ‚Volkssouveränität‘ und ‚Mehrheitswille‘. Die Begründungsfigur demokratischer Ordnung durch das Verfahren der Mehrheitsentscheidung glaubt Rosanvallon erweitern zu müssen durch das Prinzip der Allgemeinheit, die konkret auf die Herstellung eines Konsens zielt. Drei Elemente sollen dieser doppelten Legitimität demokratischer Ordnung konkrete Gestalt, das heißt dann auch institutionelle Absicherung geben: Unparteilichkeit, Reflexivität und Nähe. Für alle drei Aspekte einer solchen erweiterten und komplizierteren Legitimität von Demokratie liefert Rosanvallon in seiner Studie Beispiele: die Unparteilichkeit sieht er historisch fundiert in den vielfältigen Bemühungen der Demokratien, die Verwaltungsmaschinerien des Staates mit dem Ethos des Allgemeinwohls und eines überparteilichen Dienstes zu durchdringen. Den zweiten Aspekt der Reflexivität sieht Rosanvallon institutionell umgesetzt in Verfassungsgerichten und Instituten der Normenkontrolle, welche über die Einhaltung der Verfassungsregeln wachen, faktisch aber auch an der Weiterentwicklung der Verfassungsordnung beteiligt sind. Fundamentale Voraussetzung für die Wirksamkeit dieser Instanzen ist die Unabhängigkeit der Verfassungsrichter von den parlamentarischen Mehrheiten. ‚Bürgernähe‘ erscheint dann als dritte Säule einer zeitgemäßen demokratischen Ordnung. Hier nimmt er die vielfältigen Beiträge auf, welche die öffentliche Anerkennung von Partikularität und Anteilnahme für individuelle Situationen als immer stärker eingeforderte Kompetenz

der Politik und von Politikern beschreiben. Demokratische Institutionen stehen in der Pflicht, durch Präsenz und Nähe Anteilnahme am Leben der Bürger nachvollziehbar zu machen.

Alle drei Formen der Legitimität verschieben und erweitern aus seiner Sicht den Horizont der westlichen Demokratie. Er plädiert für eine ‚Aneignungsdemokratie‘, welche das Ideal der Identifikation der Regierten mit den Regierenden überwindet, die Notwendigkeit einer Distanz zwischen Regierenden und Regierten akzeptiert, aber Schutz und Beteiligung der Bürger systematisch fördert. Ausweitung der Sphäre des Politischen statt Rückzug ins Unpolitische bleibt für Rosanvallon das Gebot der Stunde. Dass diese Stunde auch gesellschaftlich keineswegs für die Demokratie günstig ist, macht er aber - in seinem dritten Buch ‚Die Gesellschaft der Gleichen‘ deutlich. Hier analysiert er zwei prägende Phasen der westlichen Demokratie als politische Organisationsform von Gesellschaften gleicher Individuen. Während die amerikanische und französische Revolution ihre demokratische Ordnung auf der Utopie einer Gesellschaft gleichberechtigter, weil wirtschaftlich hinreichend ähnlicher, vor allem jedoch selbständiger Individuen gründeten, basierten die westlichen Demokratien des 20. Jahrhunderts auf dem Prinzip einer politischen und sozialen Egalisierung ökonomisch höchst ungleich gewordener Bürger durch Sozial- und Steuerpolitik. Das ‚Jahrhundert der Umverteilung‘ in den sozialliberalen und sozialdemokratischen Wohlfahrtsdemokratien folgte jedoch auf eine Phase, in der die Ideale der egalitären Bürgergesellschaften des späten 18. Jahrhunderts sich im Zuge der kapitalistischen Dynamik als Illusionen herausgestellt hatten. Die ‚Pathologien der Gleichheit‘ (eher der Ungleichheit) hatten weitreichende Folgen für die Demokratie des 19. Jahrhunderts: die Klassenspaltung der Gesellschaften entzog ihr die sozialen Voraussetzungen. Mit der kommunistischen Gegenutopie, dem nationalistischen Protektionismus und dem Rassismus entstanden starke politische Gegenströmungen, welche die liberal-demokratische Ordnung herausforderten und delegitimierten. Die ‚Gesellschaft der Gleichen‘ ist am Beginn des 21. Jahrhunderts – so Rosanvallons Schlussfolgerung - nach den Umbrüchen seit 1980 dabei, sich neu zu erfinden.

Die alten Logiken der Umverteilung und Ausgleich ökonomisch-sozialer Ungleichheit durch den bürokratischen Wohlfahrtsstaat greifen nicht mehr, sie sind politisch delegitimiert, ökonomisch unrealistisch. Stattdessen entwirft er ein Modell einer künftigen demokratischen Gesellschaft der Gleichen. Ausgangspunkt einer Neubestimmung demokratischer Gleichheit ist die Abkehr von einer eng verstandenen statischen Umverteilungs-Gleichheit und deren Neubegründung als Qualität der Beziehungen zwischen Individuen beziehungsweise Bürgern. Sie beruht auf der Anerkennung gesellschaftlicher Ungleichheit und Heterogenität. Gleichheit ist für Rosanvallon eine „demokratische Eigenschaft“ und nicht bloßes „Maß der Wohlstandsverteilung“. Als deren Pfeiler sieht er die Kategorien Singularität, Reziprozität und Kommunalität. Alle drei Begriffe bündeln Einzelaspekte von Maßnahmen und Bewegungen, die sich gegen die dominanten Prozesse wachsender Ungleichheit von Einkommens- und Lebenslagen und wachsender kultureller und sozialer Segregation richten.

Sein letztes Buch „Die gute Regierung“ ist eine historische Reflexion über Formwandel und Rollenwechsel der Exekutive in der modernen Demokratie. Angesichts des unaufhaltbaren Aufstiegs präsidentieller Führerschaft und der Dominanz der Exekutive plädiert Rosanvallon für eine fortlaufende Regulierung der Machtausübung, fordert er auch neue Formen institutioneller Absicherung für all das, was seines Erachtens gutes Regieren in der Demokratie ausmacht: Nachvollziehbarkeit der Entscheidungen, Verantwortlichkeit der Regierenden, Aufmerksamkeit für Probleme und Sorgen der Bürger. Dieser Fürstenspiegel für ein neues bürgernahes Regieren in der Demokratie liest sich wie das Programm für eine gar nicht so kleine demokratische Revolution.

Das Œuvre Pierre Rosanvillons ist gekennzeichnet durch große programmatische Stringenz und eine ebenso große Leidenschaft für den Gegenstand. Normative Theorie und historische Analyse gehen dabei eine ganz enge Verbindung ein. Dies ist sowohl für die gegenwärtige englischsprachige wie deutsche Debatte ungewöhnlich. Unverkennbar stammt sein Ansatz aus dem französischen Argumentationsraum, in dem seit dem Zweiten Weltkrieg die Geschichte und deren Interpretation

eine immer größere Relevanz für die Gesellschaftstheorie bekommen hat. Mit Raymond Aron ist der erste Vertreter einer solchen geschichtstheoretisch fundierten Reflexion genannt. Der Aufstieg des Marxismus zum ‚intellektuellen Horizont‘ der französischen Intellektuellen zwischen 1945 und 1975 hat schließlich eine geschichtsphilosophische Großtheorie in den Argumentationsraum der Demokratiedebatten gestellt, deren Überwindung ihrerseits eine Beschäftigung mit der Geschichte nötig machte. Wichtige Inspirationsquellen waren dabei mit Claude Lefort und Cornelius Castoriadis zwei Theoretiker, deren Denken ganz wesentlich durch das dialektische Entwicklungsdenken des 19. Jahrhunderts (voran Hegel und Marx) beeinflusst geblieben ist. Für Rosanvillons politisches Denken sind sie insofern von ausschlaggebender Bedeutung, als sie erstens das Problem ‚totalitärer Entgleisung‘ ernst nahmen und als Herausforderung für eine linke Demokratietheorie identifiziert hatten. Zweitens haben sie eine Institutionentheorie entworfen, welche die Spannung zwischen der organisatorisch-funktionalen und der ideell-symbolischen Dimension von Institutionen in den Mittelpunkt rückte und als zwangsläufig offene Bewegungsdynamik moderner Gesellschaften identifizierte. Mit Pierre Rosanvallon ehrt die Universität Bielefeld einen der profiliertesten Vertreter eines historisch-sozialwissenschaftlichen Denkstils, der in der Tradition Max Webers steht. Für ihn sind die Sozialwissenschaften und die Geschichte Wirklichkeitswissenschaften, deren Kerngeschäft in der gedanklichen Durchdringung und kritischen Reflexion konkreter Problemlagen unserer Welt liegt, und nicht in der Entwicklung universaler Großtheorien. Es geht ihm darum, die Wege zwischen historischer Reflexion, theoretischer Verallgemeinerung und praktischem Handeln kurz zu halten. Sein Werk ist programmatisch eingreifendes Denken auf der Grundlage historischer Reflexion.

Mit Pierre Rosanvallon wird schließlich auch ein Denker geehrt, der ein klares Bekenntnis zu politischem Meinungsstreit als Essenz demokratischer Politik ablegt. Sie bleibt bei ihm die einzig angemessene Form, in der die Zielspannungen unserer modernen Gesellschaften zwischen Freiheit und Gleichheit, zwischen Individuum und Gemeinschaft, zwischen Wissen und Betroffenheit in angemessener Form aus-

getragen werden können. Entpolitisierung und Verlagerung dieser Konflikte in wohlgeordnete liberale governance Verfahren unter Beteiligung informierter und interessierter Kreise ist für ihn kein Ausweg. Demokratie bleibt deshalb für ihn die beste aller notwendig unvollendeten Formen von Machtausübung und Herrschaft. Aber sie ist zugleich auch belastet mit den größten Risiken und leicht verwundbar durch Missbrauch und Fehlentwicklungen. Pierre Rosanvallon nimmt seinen Leser immer als Bürger ernst, als ‚zoon politicon‘ und als politische Tiere sind wir zuweilen auch ratlos angesichts der kühl analysierten Risiken und Abgründe, aber immer kundiger als vorher, der letzten Gewissheiten einfacher demokratischer Glaubenssätze beraubt, aber mit klaren Aufforderungen zum eingreifenden Handeln. Demokratie ist für ihn und für uns nicht nur Geschichte, sondern auch ob wir wollen oder nicht unsere Zukunft. Darüber wie wir sie gestalten können, kann man bei Pierre Rosanvallon viel lernen – und dann gern mit ihm darüber streiten. „So ist das halt in der Moderne“ würde skeptisch lächelnd selbst ein Niklas Luhmann zustimmen.